

## Phénol,

Date de la première version : 12/01/2015  
Date de révision : 12/01/2015

Date d'impression : 12/01/2015  
Version 1/Page 1 de 15

### SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise

#### 1.1 Identifiant du produit

Nom commercial : Phénol, synthétique  
CAS : 000108-95-2  
N° d'enregistrement REACH : 01-2119471329-32-0002 (É.-U.)

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale : Le phénol est une matière première importante dans l'industrie chimique. Il est utilisé pour la fabrication du bisphénol A, des résines phénol-formaldéhyde et du caprolactame. Il est en outre utilisé pour la fabrication d'alkylphénols, de l'acide salicylique et des nitrophénols.

Utilisations identifiées :  
1. Fabrication, transformation et distribution des substances et des mélanges\*  
2. Utilisation en laboratoires  
3. Utilisation dans des revêtements  
4. Utilisation comme liants et agents antiadhérents  
5. Production et transformation du caoutchouc  
6. Fabrication de polymère  
7. Traitement du polymère  
8. Traitement de la résine phénolique (usages des utilisateurs de résines phénoliques en aval)

\* Exemples de traitement :

Utilisation comme intermédiaire, utilisation comme monomère, etc.,  
utilisation comme solvant, utilisation pour la fabrication de résines.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche signalétique

Nom de l'entreprise : INEOS Phenol  
Adresse : 7770 Rangeline Road  
Ville, État ou province et code postal : Theodore, Alabama 36582  
WW, [www.ineosphenol.com](http://www.ineosphenol.com)  
Téléphone : 251 443-3000  
Télécopieur : 251 443-3001

#### 1.4 Numéros de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence 24 heures : 800 424-9300  
Numéro CHEMTREC 24 heures : 800 424-9300 (É.-U.)  
703 527-3887 (International)  
Numéro Quantum Murray 24 heures : 647 329-1054 (Canada)

**Phénol,**Date de la première version : 12/01/2015  
Date de révision : 12/01/2015Date d'impression : 12/01/2015  
Version 1, Page 2 de 15**SECTION 2 : Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le Système général harmonisé :

**Risques physiques :** Liquide inflammable : Catégorie 4 (Point d'éclair > 60 °C et ≤ 93 °C)**Dangers pour la santé :**

Toxicité aiguë : Oral – Catégorie 3 (voir la section 11)

Cutané – Catégorie 3 (voir la section 11)

Inhalation – Catégorie 3 (voir la section 11)

Corrosion/irritation cutanée : Corrosif 1B (provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires)

Mutagénicité, Catégorie 2 (susceptible de provoquer des dommages génétiques)

Toxicité pour certains organes cibles – Exposition répétée : Catégorie 2 (peut causer des lésions aux organes dans le cas d'une exposition prolongée ou répétée)

**Risques environnementaux :**

Toxicité aiguë : Catégorie 2 – Court terme (poisson)

Voir la section 12 pour obtenir de plus amples renseignements

Toxicité à long terme : Catégorie chronique 1 (poisson)

Voir la section 12 pour obtenir de plus amples renseignements

**2.2 Éléments d'étiquetage**

Étiquetage (CLP)

Terme d'avertissement **Danger**Mentions de danger **H227 Liquide combustible**

H301 Toxique en cas d'ingestion.  
H311 Toxique en cas de contact cutané.  
H314 Provoque des brûlures cutanées et des lésions oculaires.  
H331 Toxique en cas d'inhalation.  
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.  
H373 Peut provoquer des lésions aux organes dans le cas d'une exposition prolongée ou répétée.  
H401 Danger pour le milieu aquatique, danger aigu

Précautions **P210** Tenir à l'écart de toute flamme ou surface chaude. Interdiction de fumer  
**P260** Ne pas respirer les poussières.  
**P280** Porter des gants/vêtements/lunettes/masques de protection.  
**P302+P352** CAS DE CONTACT CUTANÉ : Laver abondamment avec de l'eau savonneuse.  
**P305+P351+P338** SI DANS LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact, le cas échéant, s'il est facile de le faire. Continuer à rincer.  
**P309+P311** EN CAS d'exposition ou si concerné : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
**P273** Éviter le rejet dans l'environnement.

## Phénol,

Date de la première version : 12/01/2015  
Date de révision : 12/01/2015

Date d'impression : 12/01/2015  
Version 1/Page 3 de 15

### SECTION 3 : Composition/renseignements sur les composants

#### 3.1 Substances

Caractérisation chimique (substance) :

$C_6H_6O = C_6H_5OH$   
phénol,  
hydroxybenzéniques

% (Poids/poids) 100 %

Numéro de CAS : 108-95-2

Numéro EINECS : 203-632-7

Numéro RTECS : SJ3325000

Numéro UE : 604-001-00-2

Information complémentaire : Conserver dans un endroit  
frais et bien ventilé.  
Température de stockage :  
liquide : 50 °C à 60 °C  
solide : 15 °C à 25 °C

### SECTION 4 : Premiers soins

#### 4.1 Description des premiers soins

Renseignements généraux : Fournisseur de premiers soins : Porter attention à votre protection! Protégez-vous de l'exposition.

Patient : Porter la victime à l'air frais et veiller à ce qu'elle reste calme. Enlever les vêtements contaminés. Si le patient est à risque de s'évanouir, la placer et la transporter de côté.

Après inhalation : Prévoir suffisamment d'air frais. Si la respiration devient irrégulière ou difficile, donner de l'oxygène. Si la personne est inconsciente, considérer immédiatement donner la respiration artificielle. Obtenir immédiatement une assistance médicale.

En cas de contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Rincer à l'eau et faire suivre par du polyéthylène glycol ou de grandes quantités d'eau. Consulter immédiatement un médecin.

Après un contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en écartant les paupières, pendant 10 à 15 minutes.  
Consulter ensuite immédiatement un médecin.

Après ingestion : Rincer immédiatement la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et retardés

Après un contact avec la peau :  
L'absorption rapide par la peau est le principal danger d'intoxication au phénol au travail, elle cause la paralysie du système nerveux central et des arythmies cardiaques (aux conséquences parfois mortelles) ainsi que des dommages hépatiques et rénaux.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Symptômes et dangers :  
Il n'y a pas d'antidote particulier connu contre l'empoisonnement au phénol. Par conséquent, il est important d'enlever complètement et le plus rapidement possible le phénol de la surface du corps et de l'extérieur du corps et, dans le cas d'inhalation, il importe de procéder à un traitement préventif pour prévenir un œdème pulmonaire. Le phénol provoque de fortes brûlures caustiques de la peau et des muqueuses en raison de son action dégénérative de la protéine. La peau se décolore d'abord en blanc, puis en rouge. Après la douleur initiale, une

## Phénol,

Date de la première version : 12/01/2015

Date de révision : 12/01/2015

Date d'impression : 12/01/2015

Version 1/Page 4 de 15

anesthésie locale se fait sentir. L'intoxication par absorption de grandes quantités de phénol est également possible lorsque de petites régions de la peau sont touchées, cela mène rapidement à la paralysie du système nerveux central ainsi qu'à une forte chute de la température du corps. L'inhalation de vapeurs de phénol peut entraîner des dommages du système bronchique et un œdème pulmonaire. Des dommages systémiques aux reins, au foie et au cœur ainsi que des troubles neuropsychiatriques sont produits.

### Traitement :

Nettoyer soigneusement les zones de la peau touchées avec de l'eau et, si possible, appliquer du polyéthylène glycol (par exemple polyéthylène glycol 300) par intermittence avec des rinçages à l'eau. En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment à l'eau, en cas de brûlures rincer constamment à l'eau et consulter un médecin. En cas d'inhalation, pour éviter un œdème pulmonaire, amorcer une corticothérapie par inhalation dès que possible (par exemple cinq doses de vaporisation de cortisone par aérosol aux 10 minutes); administrer de la codéine contre la toux sèche. En cas d'œdème pulmonaire, assurer une administration systémique de cortisone. En cas d'ingestion, effectuer un lavage gastrique avec un laxatif salin après administration de charbon activé par intubation.

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

appropriés :

Poudre d'extinction, mousse résistante à l'alcool, dioxyde de carbone, brouillard d'eau

Moyens d'extinction

qui ne doivent pas être utilisés

pour des raisons de sécurité :

Jet d'eau

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquide combustible ayant des vapeurs qui sont plus lourdes que l'air. Les vapeurs se propagent au niveau du sol et peuvent se déplacer jusqu'à la source d'ignition et s'enflammer.

Les conteneurs peuvent accumuler de la pression s'ils sont exposés à la chaleur (feu). Refroidir par pulvérisation d'eau. En cas d'incendie, du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone seront libérés.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de

protection pour les pompiers :

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection chimique.

Information complémentaire :

Recueillir l'eau d'extinction contaminée séparément. Elle ne doit pas être déversée dans les égouts. Les résidus d'incendie et l'eau contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation en vigueur des autorités locales.

## Phénol,

Date de la première version : 12/01/2015  
Date de révision : 12/01/2015

Date d'impression : 12/01/2015  
Version 1/Page 5 de 15

### SECTION 6 : Mesures de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éliminer toutes sources d'inflammation. Rester le dos contre le vent.

Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact avec la substance. Porter des vêtements de protection appropriés. Assurer une ventilation adéquate.

Les fuites peuvent être réparées uniquement en portant une protection complète (fermeture étanche des vêtements de protection chimique, équipements de protection respiratoire indépendants de l'air ambiant).

#### 6.2 Précautions environnementales

Ne pas laisser s'écouler dans la canalisation ou dans les eaux souterraines/de surface.

Il y a danger pour l'eau potable lorsqu'il y a pénétration dans le sol ou les eaux. Informer les autorités responsables, en cas de pénétration dans les voies navigables, le sol ou les égouts.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Si cela est possible sans mettre en danger les gens, laisser la fuite se solidifier. Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination.

Phénol, liquide : Recueillir le produit répandu. Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel) et placer dans un récipient fermé pour élimination.

Recueillir l'eau de rinçage lors du nettoyage du matériel contaminé et de composants de l'usine. (Pour éviter que du phénol ne pénètre dans les couches profondes du sol).

### SECTION 7 : Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sécuritaire

Précautions de manipulation Exécuter les travaux sous une hotte. Ne pas inhaler la substance.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Le matériel doit être manipulé avec une extrême prudence. Nécessite une bonne ventilation.

Les activités de soudage ne sont autorisées que sous surveillance.

Précautions contre les incendies

et les explosions :

Tenir à l'écart de toute source d'ignition – Ne pas fumer.

#### 7.2 Conditions de stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs

de stockage :

Conserver le récipient bien fermé.

Température de stockage :

liquide : 50 °C à 60 °C

solide : 15 °C à 25 °C

Conserver dans un endroit bien ventilé. Protéger de la lumière.

Matériel : acier ou acier inoxydable.

Conserver sous clé. Seul le personnel formé doit être autorisé à pénétrer dans la zone de stockage.

Incompatibilités de stockage Ne pas stocker avec de la nourriture. Ne pas stocker avec : Solvant, aluminium, aldéhydes, halogènes, peroxyde d'hydrogène, agents oxydants, acides et alcaliques à forte concentration, formaldéhyde, nitrites, nitrates, halogènes, composés de peroxydés.

Plus de détails :

Réservé à un usage industriel et professionnel.

**Phénol,**Date de la première version : 12/01/2015  
Date de révision : 12/01/2015Date d'impression : 12/01/2015  
Version 1/Page 6 de 15

## 7.3 Utilisations particulières

Réservé à un usage industriel et professionnel.

**SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle**

## 8.1 Paramètres de contrôle

Type	Limite	Valeur
OSHA, (p e a u)	TWA/PEL	5 ppm ou 19 mg/m <sup>3</sup>
ACGIH	TLV	5 ppm ou 19 mg/m <sup>3</sup> (peau)
NIOSH	STEL/REL	15,6 ppm ou 60 mg/m <sup>3</sup>

Information complémentaire : L'IDLH est de 250 ppm.

## 8.2 Contrôle de l'exposition

Exécuter des travaux sous une hotte. Ne pas inhaler la substance.  
La substance ne doit être manipulée que dans des appareils ou des systèmes fermés. Au besoin, faire passer l'échappement à travers le séparateur/filtre.

## Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire : Une protection respiratoire doit être portée chaque fois que les limites d'exposition admissibles ont été dépassées.

Recommandations de la NIOSH :

Jusqu'à 50 ppm : respirateur purificateur avec cartouche pour vapeurs organiques en combinaison avec un filtre N95, R95, ou P95.

Jusqu'à 125 ppm : respirateur à adduction d'air ou respirateur de purification d'air avec cartouche de vapeur organique et filtre à particules haute efficacité.

Jusqu'à 250 ppm : respirateur à adduction d'air, respirateur purificateur d'air motorisé ou tout masque complet à cartouche de vapeur organique et filtre approprié.

Urgence ou entrée prévue dans des conditions inconnues ou présentant un danger immédiat pour la vie ou la santé : adduction d'air en mode de pression positive.

Protection des mains : Gants de protection respectant la norme d'essais de perméation ASTM F 739 :

Matière des gants :

Néoprène – mieux

PVC – Acceptable

Nitrile – non recommandé

Respecter les instructions du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et le temps de pénétration.

Protection des yeux : Lunettes ou masque de protection facial.

Protection du corps : Porter des vêtements de protection appropriés et chaussures/bottes de sécurité résistant aux produits chimiques.

Protection générale  
et mesures d'hygiène :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Lors de l'utilisation, ne pas

# FICHE SIGNALÉTIQUE

Selon la norme d'harmonisation mondiale de l'OSHA

**INEOS Phenol**

## Phénol,

---

Date de la première version : 12/01/2015  
Date de révision : 12/01/2015

Date d'impression : 12/01/2015  
Version 1/Page 7 de 15

---

manger, boire ou fumer.

Avoir un flacon de lavage ou rinçage oculaire prêt sur le lieu de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Prévoir une douche de sécurité prête à l'emploi en cas de contact cutané sur le lieu de travail.

Les solutions de rechange aux mesures de protection personnelle suivantes ne peuvent être déterminées qu'en accord avec des experts de sécurité responsables.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Les conditions opératoires et les mesures de gestion des risques devraient se concentrer sur la maîtrise et la prévention de l'exposition à l'air, la terre ou l'eau. Bien que le phénol soit biodégradable et que le potentiel de bioaccumulation soit faible, l'EPA a fixé des limites réglementaires pour la protection de la santé humaine. L'OSHA a fixé des limites réglementaires pour protéger les travailleurs de l'inhalation et de l'exposition cutanée.

...

**Phénol,**Date de la première version : 12/01/2015  
Date de révision : 12/01/2015Date d'impression : 12/01/2015  
Version 1/Page 8 de 15**SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques****9.1 Renseignements sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique :	liquide >40,9 °C (105,6 °F) solide <40,9 °C (105,6 °F)
Couleur	Incolore (liquide) Blanc (solide)
Odeur :	âcre, aromatique Seuil de l'odeur : 0,022 à 22 mg/m <sup>3</sup>
Point/température d'ébullition	181 °C (357,8 °F)
Température/point de fusion	>40,9 °C (105,6 °F)
Point d'éclair (en coupelle fermée)	81 °C (178 °F)
Température d'inflammation	595 °C (1 103 °F)
Limites d'inflammabilité :	LIE (limite inférieure d'explosivité) : 1,30 Vol-% LSE (limite supérieure d'explosivité) : 9.00 Vol-%
Pression de vapeur :	à 20 °C : 0,2 hPa à 50 °C : 3 hPa
Densité :	à 20 °C : 1,07 g/cm <sup>3</sup> à 25 °C : 1,13 g/cm <sup>3</sup>
Valeur du pH :	à 20 °C, 10 g/L : 4 à 5
Solubilité dans l'eau :	à 20 °C : 84 g/l à 25 °C : 87 g/l à 68 °C : entièrement miscible
Coefficient de partage, n-octanol/eau :	1,47 log P(o/w) (CPC) Aucune bioaccumulation notable n'est à prévoir (log P (o/w 1-3).
Viscosité dynamique :	à 50 °C : 3,437 mPa*s

**9.2 Autres renseignements**Poids moléculaire : 94,11 g/mol  
Densité de vapeur relative à 20 °C (air = 1) : 3,2**SECTION 10 : Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Aucune réaction dangereuse connue.

**10.2 Stabilité chimique**

Hygroscopique

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune réaction dangereuse connue.

**10.4 Conditions à éviter**

Aucune décomposition lorsqu'utilisé correctement.

Réaction possible pour former du catechol, hydroquinone, suite de la formation de radicaux.

**10.5 Matières incompatibles**

Agents oxydants, aldéhydes, isocyanates, nitrites, nitrures, catalyseurs de Friedel-Crafts. Éviter les mélanges inflammables de vapeur-air.

Matières impropres métaux, caoutchouc, matières plastiques, alliages

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Risque de dégagement en cas d'incendie : monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

**Phénol,**Date de la première version : 12/01/2015  
Date de révision : 12/01/2015Date d'impression : 12/01/2015  
Version 1/Page 9 de 15**SECTION 11 : Renseignements toxicologiques****11.1 Renseignements sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë :

DL50 Rat, par voie orale : 340 mg/kg de poids corporel

LDLo humaine, orale : 140 mg/kg de poids corporel

DL50 Rat, par voie cutanée : 660 mg/kg de poids corporel

CL50 Rat, par inhalation : 316 mg/m<sup>3</sup>/4hAprès inhalation : Toxique. Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.  
Les symptômes suivants peuvent apparaître :  
Irritation de la membrane muqueuse, toux, dyspnée, lésion des voies respiratoires.Après ingestion : Toxique. Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.  
Toxicité particulière pour certains organes cibles : Les effets nocifs ne sont pas connus.

En cas de contact avec la peau : Provoque des brûlures.

Après un contact avec les yeux : Provoque des brûlures.

Cancérogènes, mutagènes des cellules germinales et des effets sur la reproduction

Muta. 2 – Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

**Symptômes**

Après un contact avec la peau :

Forte absorption cutanée comme danger d'intoxication principal au phénol en milieu de travail avec paralysie du système nerveux central (aux conséquences parfois mortelles) ainsi que des dommages hépatiques et rénaux.

**Remarques générales**

Aucune sensibilisation connue.

Mutagénicité :

Mutagène bactérien : négatif.

Aberrations chromosomiques in vitro : positif.

Test du micronoyau : in vitro : positif.

Mutations génétiques des cellules de mammifères in vitro : positif. Échange de chromatides-sœurs in vitro : positif. Test du micronoyau : in vivo : faiblement positif.

Cancérogénicité,

Symptômes particuliers dans les études sur l'animal : Aucun effet cancérogène.

Toxicité pour les fonctions reproductives

Symptômes particuliers dans les études sur l'animal : Aucun risque n'a été observé pour les fonctions reproductives

## Phénol,

Date de la première version : 12/01/2015  
Date de révision : 12/01/2015

Date d'impression : 12/01/2015  
Version 1/Page 10 de 15

### SECTION 12 : Renseignements écologiques

#### 12.1 Toxicité

Il est démontré que la toxicité aiguë du produit est modérément toxique pour les organismes aquatiques sur (CL50/CE50 entre 1 et 10 mg/L pour la plupart des espèces étudiées). Catégorie (aiguë 2)

Toxicité aquatique : Toxicité pour les algues :  
CE50 *Pseudokirchnerella subcapitata* (eau douce, le nombre de cellules) :  
61,1 mg/L/96h.  
Toxicité sur les bactéries :  
IC50 *Nitrosomonas* sp : 21 mg/L/24 h.  
Toxicité sur les daphnies :  
EC50 *Ceriodaphnia dubia* : 3,1 mg/L/48 h.  
Toxicité sur les poissons :  
LC50 *Oncorhynchus mykiss* : 8,9 mg/L/96 h.  
Toxicité sur les poissons à long terme :  
60 d CSEO (*mrigala Cirrhina*) : 0,0077 mg/L

Catégorie de risque aquatique : Substance dangereuse réglementée par l'EPA en vertu de la Clean Water Act (Loi sur la qualité de l'eau)

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Plus de détails : La matière est facilement biodégradable selon les essais de l'Organisation de coopération et de développement économique  
Aérien (photodégradation indirecte par réaction avec les radicaux OH.) : Demi-vie env. 14 heures  
Eau : N'est pas sensible à l'hydrolyse. Biodégradation :  
Boues activées : 62 %/100 h, facilement biodégradable (OCDE 301C).  
Boues activées : 85 %/14 j, rapidement biodégradable (OCDE 301C).

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Faible potentiel de bioaccumulation.

Facteur de bioconcentration (FBC)  
17,5

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Le potentiel de mobilité est élevé.  
Koc : 82,8 l/kg (valeur log Pow mesurée de 1,47)  
Le coefficient d'absorption du sol indique une faible absorption de phénol de la matière organique du sol.  
Taux d'évaporation (volatilisation) à 20 °C :  $H = 0,022 \text{ Pa} \cdot \text{m}^3/\text{mol}$ .  
La constante d'Henry calculée indique une volatilité faible à modérée de la solution aqueuse.

#### 12.5 Autres effets néfastes

Renseignements généraux : Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux de surface ou les égouts.

**Phénol,**Date de la première version : 12/01/2015  
Date de révision : 12/01/2015Date d'impression : 12/01/2015  
Version 1/Page 11 de 15**SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination****13.1 Renseignements relatifs à l'élimination des déchets****Produit**

Inscription au registre RCRA en matière de déchets dangereux

U188

(produit chimique commercial ou produit chimique commercial hors spécifications)

Recommandation : **Éliminer conformément à tous règlements et toutes les exigences de niveau fédéral, étatique ou local.****Emballages contaminés**Recommandation : **Manipuler les emballages contaminés de la même façon que la substance même.****SECTION 14 : Information sur le transport****14.1 Numéro de l'ONU et nom d'expédition**

Solide (<40,9 °C)	Liquide (> 40,9 °C)	Liquide
UN 1671	UN 2312	UN2821
PHÉNOL SOLIDE	PHÉNOL, FONDU	PHÉNOL, SOLUTIONS

**14.2 Ministère des Transports – Solutions de phénol**

Nom d'expédition : PHÉNOL, SOLUTIONS

UN 2821

Catégorie de danger : 6,1

Groupe d'emballage : PGII

Codes d'étiquetage : 6,1

Disposition spéciale : IB2, T7, TP2

Exemptions d'emballage : 153; Non transporté en vrac : 212; Transporté en vrac : 243

Limites de qualité : Avion/train de passagers : 5L; Avion cargo uniquement : 60L

Lieu d'arrimage du navire : A

**14.3 Ministère des Transports – Phénol solide**

Nom d'expédition : PHÉNOL SOLIDE

UN 1671

Catégorie de danger : 6,1

Groupe d'emballage : PGII

Codes d'étiquetage : 6,1

Disposition spéciale : B14, T7, TP3

Exemptions d'emballage : Aucun; non transporté en vrac : 212; transporté en vrac : 243

Limites de qualité : Avion de passagers : Interdit; Avion cargo uniquement : Interdit

Lieu d'arrimage du navire : B; 40

**14.4 Ministère des Transports – Phénol fondu**

Nom d'expédition : PHÉNOL, FONDU

UN 2312

Catégorie de danger : 6,1

Groupe d'emballage : PGII

Codes d'étiquetage : 6,1

Disposition spéciale : IB8, IP2, IP4, N78, T3, TP33

# FICHE SIGNALÉTIQUE

Selon la norme d'harmonisation mondiale de l'OSHA

# INEOS Phenol

## Phénol,

Date de la première version : 12/01/2015  
Date de révision : 12/01/2015

Date d'impression : 12/01/2015  
Version 1/Page 12 de 15

Exemptions d'emballage : 153; Non transporté en vrac : 212; transporté en vrac : 242  
Limites de qualité : Avion de passagers : 25 kg; Avion cargo uniquement : 100 kg  
Lieu d'arrimage du navire : A

### 14,4 IMDG

Nom d'expédition : PHÉNOL, FONDU  
UN 2312  
Catégorie de danger : 6,1  
Groupe d'emballage : PGII  
Limites de quantité : 0 quantité limitée; E0 quantités exemptées  
Instructions d'emballage et dispositions : Aucun  
Citernes portables et conteneurs en vrac : Instructions T7; dispositions TP1  
Numéro EMS : F-A, S-A  
Polluant marin : Aucun

### 14.5 IATA

Nom d'expédition : PHÉNOL SOLIDE UN 1671 Catégorie de danger : 6,1 Groupe d'emballage : PGII Étiquette : Toxique Instructions d'emballage cargo : 676 Instructions d'emballage passager : 669 Information complémentaire : RQ 453,6 kg (1 000 lb)	Nom d'expédition : PHÉNOL, FONDU UN2312 Catégorie de danger : 6,1 Groupe d'emballage : PGII Instructions d'emballage de marchandises : Interdit Instructions d'emballage passager : Interdit
--	---

## SECTION 15 : Information réglementaire

### 15.1 Règlements fédéraux des États-Unis

#### OSHA,

Ce document a été préparé conformément aux exigences de la Fiche signalétique (FS) de la norme de communication de risque OSHA et le Système général harmonisé

#### EPA :

##### TSCA :

TSCA : indiqué  
TSCA Section 12(b) : Sous réserve d'avis d'exportation  
TSCA HPVC : non indiqué

##### Clean Air Act :

Polluants atmosphériques dangereux : Section Inscrite 112 polluants atmosphériques dangereux  
SOCMI chimique : oui

##### Clean Water Act,

Section 311 : Substances dangereuses; RQ 453,6 kg (1 000 lb)  
Section 304(a) : Polluant prioritaire

# FICHE SIGNALÉTIQUE

Selon la norme d'harmonisation mondiale de l'OSHA

**INEOS Phenol**

## Phénol,

Date de la première version : 12/01/2015

Date de révision : 12/01/2015

Date d'impression : 12/01/2015

Version 1/Page 13 de 15

SARA,

Section 302 : EHS; TPQ 500/10 000 lb; RQ 1 000 lb

Section 311/312 : Classifications de danger : Immédiat (aigu), incendie

Section 313 : Sous réserve du rapport du Toxic Release Inventory (Inventaire des rejets toxiques ou IRT)

CERCLA :

RQ 453,6 kg (1 000 lb)

RCRA,

Figurant comme des déchets dangereux; classé comme déchet toxique et sous réserve de l'exclusion pour petites quantités

U figurant sur la liste des déchets dangereux

Pesticides APE

Inscrit comme ingrédients actifs

Inscrit comme ingrédients inertes

**Autres :**

État cancérigène :

Note CIRA : Groupe 3

Cancérigène de l'OSHA : non indiqué

Note NTP : non indiqué

Recommandations du NIOSH :

Ligne directrice en matière de santé au travail 0493

## 15.2 Réglementations étatiques des États-Unis

New Jersey :

Droit à l'information du New Jersey : Phénol – Numéro de substance 1487, substances RTK spécialement dangereuses pour la santé

Pennsylvanie :

Droit à l'information des travailleurs et de la collectivité de la Pennsylvanie : Figure comme substance dangereuse pour l'environnement de la Pennsylvanie.

Californie :

Proposition 65 : Cette matière ne contient aucune substance chimique reconnue dans l'État de Californie comme cancérigène, pouvant causer des malformations congénitales ou d'autres troubles de la reproduction, à des niveaux qui nécessiteraient un avertissement en vertu des exigences.

Droit à l'information de la Louisiane

Liste des substances extrêmement dangereuses; TQ 500 lb.

Droit à l'information du Minnesota

Inscrite sur la liste les produits chimiques extrêmement préoccupantes.

Libération de substance et entreposage en vrac de New York

# FICHE SIGNALÉTIQUE

Selon la norme d'harmonisation mondiale de l'OSHA

# INEOS Phenol

## Phénol,

---

Date de la première version : 12/01/2015

Date de révision : 12/01/2015

Date d'impression : 12/01/2015

Version 1/Page 14 de 15

---

Liste des substances dangereuses.

Rhode Island

Figure sur la liste des substances dangereuses.

### 15.3 Règlements internationaux

Canada

Figure sur la liste de l'Inventaire national des rejets de polluants.

Liste des ingrédients du Système d'information sur les matières dangereuses en milieu de travail (SIMDUT).

Mexique

Figure au Registre des rejets et transferts de polluants industriels (RETC)

Union européenne

Figure au Registre des rejets et transferts de polluants (RRTP)

Singapour

Liste des substances dangereuses contrôlées

Japon

Liste des produits chimiques qu'il est important d'évaluer (PAC)

Hong-Kong

Décret en matière de contrôle des produits chimiques dangereux – Liste des marchandises dangereuses

Turquie

Liste des produits chimiques prioritaires

Inde

Liste des produits chimiques dangereux

# FICHE SIGNALÉTIQUE

Selon la norme d'harmonisation mondiale de l'OSHA

# INEOS Phenol

## Phénol,

Date de la première version : 12/01/2015

Date de révision : 12/01/2015

Date d'impression : 12/01/2015

Version 1/Page 15 de 15

## SECTION 16 : Autres renseignements

### 16.1 NFPA



#### NFPA

Santé : 4 (sévère)

Incendie : 2 (Modéré)

Réactivité : 0 (minimum)

Mises en garde spéciales : Aucun

### 16.2 HMIS



#### HMIS :

Santé : 4 (sévère)

Inflammabilité : 2 (Modéré)

Danger physique : 0 (minimum)

Protection individuelle : X (consultez votre superviseur)

### 16.3 Clause de non-responsabilité

INEOS Phenol fournit en toute bonne foi les renseignements contenus dans la présente, la société ne fait toutefois aucune représentation quant à son exhaustivité ou exactitude. Ce document est uniquement conçu à titre de guide pour la manipulation adéquate de la matière par une personne bien formée qui utilise le produit. Les personnes qui reçoivent ces renseignements doivent exercer leur propre jugement pour déterminer son adéquation à un usage particulier. INEOS Phenol ne fait aucune représentation ou garantie, expresse ou implicite, y compris, sans en exclure d'autre, toute garantie de qualité marchande, d'adéquation à un usage particulier à l'égard de l'information contenue dans la présente ou du produit auquel elle se rapporte. En conséquence, INEOS Phenol ne pourra pas être tenue responsable des dommages résultant de l'utilisation ou du recours à cette information.

